



L'an deux mille dix-huit le 26 avril à 19h30,
Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 20 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Corinne COLLET, Maire.

Présents : Corinne COLLET, Loïc LE LARDIC, Catherine GILBERTON, Loïc TANDE, Marie LE THOER, Stéphane ORIERE, Jeanne VULLIERME-ANNE, Christophe ABERT, Adeline LOUIS, Ronan CORBIHAN, Marie-Louise RIVALAIN, Murielle LE REST, Jean-Yves LE COZ, Christelle SAMSON.

Arnaud LE LIBOUX, absent, a donné procuration à Loïc LE LARDIC.

La séance est déclarée ouverte par la Présidente.

La Présidente nomme comme secrétaire de séance : Catherine GILBERTON

Le procès-verbal de la dernière séance est présenté et mis à la signature.

Comptes de gestion 2017

Mme PREDOUR, responsable du centre des finances publiques de Quimperlé, présente les comptes de gestion 2017 pour le budget principal et pour le budget Eau et assainissement.

Ces comptes sont strictement identiques aux comptes administratifs préparés par la commune.

Les comptes de gestion sont adoptés à l'unanimité.

Compte administratif 2017 - COMMUNE

Le compte administratif 2017 du budget principal, réalisations de l'exercice 2017 et reports de l'exercice 2016 cumulés, se résume à :

Section de fonctionnement

Recettes : 843 557.51

Dépenses : 564 864.39

Excédent : 278 693.12

Section d'investissement

Recettes : 247 004.96

Dépenses : 459 491.30

Déficit : 212 486.34

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2017 - Eau et assainissement

Le compte administratif 2017 du budget EAU ET ASSAINISSEMENT, réalisations de l'exercice 2017 et reports de l'exercice 2016 cumulés, se résume à :

Section d'exploitation

Recettes : 199 427.88

Dépenses : 115 854.41

Excédent : 83 573.47

Section d'investissement

Recettes : 20 256.27

Dépenses : 21 976.73

Déficit : 1 720.46

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité.

Présentation de la situation financière de la commune

Mme PREDOUR présente la situation financière de la commune au regard des comptes de l'exercice 2017.

La fiscalité locale et la capacité d'emprunt de la commune sont également présentées.

Affectation du résultat - Commune

Le compte administratif 2017 du budget principal, présente :

- un excédent de la section de fonctionnement de 278 693.12 €
- un déficit de la section d'investissement de 212 486.34 €

Le solde des restes à réaliser en section d'investissement s'élève à - 214 397.07 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 426 883 .41 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la totalité de l'excédent en réserve (compte 1068) en section d'investissement : 278 693.12 €

Affectation du résultat - Eau et assainissement

Le compte administratif 2017 du budget EAU ET ASSAINISSEMENT, présente :

- un excédent de la section d'exploitation de 83 573.47 €
- un déficit de la section d'investissement de 1 720.46 €

Le solde des restes à réaliser en section d'investissement s'élève à - 45 578.36 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève donc à 47 298.82 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- une part de l'excédent en réserve (compte 1068) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : 47 298.82 €
- le solde disponible à l'excédent reporté en section de fonctionnement : 36 274.65 €

Taux d'imposition 2018

Il est proposé au conseil municipal de maintenir des taux d'imposition appliqués en 2017 pour les 3 taxes directes locales :

- 11.19% pour la taxe d'habitation
- 16.52% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 41.06% pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

Adopté à l'unanimité.

Budget primitif - Commune

Le budget primitif 2018 principal de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes.

En fonctionnement : 758 000.00 €

En investissement : 1 103 000.00 €

Le maire présente les montants proposés par chapitre.

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

Budget primitif - Eau et assainissement

Le budget primitif 2018 principal de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes.

En exploitation : 158 900.00 €

En investissement : 104 032.88 €

Le maire présente les montants proposés par chapitre.

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

Subventions aux associations

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer aux associations les subventions listées ci-après :

Ass A.D.A.P.E.I.	33
Ass A.F.M.	33
Ass A.P.A.J.H.	50
Ass ACPG - CATM	250
Ass ADMR DES TROIS RIVIERES	700
Ass AMICALE LAIQUE	4 000
Ass ASSO SPORTIVE LYCEE DE KERNEUZEC	70
Ass CHASSEURS DE LOCUNOLÉ	200
Ass CLUB DES AINES	500
Ass COMITE DES FETES DE JUDICARRE	550
Ass COMITE DES FETES DE LOCUNOLE	800
Ass CROIX BLEUE	33
Ass CROIX D'OR	33
Ass CROIX ROUGE FRANÇAISE	33
Ass DIAOUL MOTORS	500
Ass EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE	33
Ass F.N.A.T.H.	33
Ass FSE COLLEGE VILLEMARQUE	70
Ass JUDO CLUB TREMEVENOIS	70
Ass LE FAOUEU GYM	33
Ass LOCUNOLE SPORTS	2 000
Ass OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE	3 000
Ass ROUTENNOU AN DIAOUL	450
Ass SECOURS CATHOLIQUE	70
Ass SECOURS POPULAIRE	70
Ass SOLIDARITE PAYSANS DU FINISTERE	50
Ass SOLIDARITE TRANSPORT	400
Ass UNION SPORTIVE BANNALECOISE	70
OSMOZ	200

Adopté à l'unanimité.

Modification des tarifs municipaux

L'adjoint délégué à la vie associative présente le projet au conseil municipal :

- de créer un tarif de location 2 jours pour la salle multifonction de 300 € pour les habitants de la commune et de 450 € pour les particuliers extérieurs à la commune,
- d'instaurer une caution de 50 € pour la location de tables et bancs par les particuliers.

Vote : 14 POUR ; 1 ABSTENTION

Surconsommation d'eau nécessitant la réduction de facture d'un administré

L'adjoint délégué aux travaux présente le projet de délibération.

En raison d'une surconsommation anormale constatée en 2017 il est proposé de procéder à une remise gracieuse sur la facture N° 2018-001-000458 d'un montant de 2 494.86 € pour 1 506 mètres cube consommés, reçue par l'utilisateur.

Il est proposé de réduire la facturation de l'utilisateur en appliquant à la fraction de consommation supérieure à sa consommation moyenne des 3 dernières années, le prix d'achat de l'eau par la commune, soit une réduction de la facture à un montant final de 1 967.42 €.

Adopté à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Il est proposé au conseil municipal :

- de supprimer l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non-complet de 21,50h dont les missions ont été transférées sur l'emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet créé par délibération du 6 juillet 2017 ;
- de recalibrer, dans la perspective du recrutement d'un nouveau secrétaire de mairie, le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour l'ouvrir aux grades de rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe, rédacteur principal 1^{ère} classe et attaché.
- d'arrêter le tableau des effectifs tel que présenté dans le rapport préparatoire remis à l'ensemble des conseillers.

Cette modification a fait l'objet d'un avis favorable à l'unité du comité technique du centre de gestion réuni le 10 avril 2018.

GRADE	CAT	POSTE CREE	POSTE POURVU	TPS DE TRAVAIL
Filière administrative				
Attaché / Rédacteur principal 1 ^{ère} classe / Rédacteur principal 2 ^{ème} classe / Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	A / B / C	1	0	TC
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
Filière technique				
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	33h
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	32,25h
Adjoint technique	C	1	1	TC

Adopté à l'unanimité.

Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Afin de les mettre en conformité avec le tableau des effectifs, il est proposé au conseil municipal, pour les 2 composantes du RIFSEEP, à savoir l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) d'une part, et le complément indemnitaire (CI) d'autre part, de les ouvrir au cadre d'emploi d'attaché territorial.

Cette modification a fait l'objet d'un avis favorable à l'unité du comité technique du centre de gestion réuni le 10 avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

Mandat au CDG 29 pour la passation d'une convention de participation pour le risque prévoyance

Le Centre de Gestion du Finistère va lancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée.

Il est proposé au conseil municipal de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Finistère va engager.

Adopté à l'unanimité.

Désignation de nouveaux membres au sein des commissions municipales et du CCAS

Des sièges vacants au sein des commissions municipales et du CCAS réservés aux membres de la minorité sont à pourvoir.

Sur proposition des membres de la minorité, il est proposé au conseil municipal de désigner les membres suivants :

Commission travaux – urbanisme – cadre de vie (6 membres) : Jean-Yves LE COZ

Commission Vie scolaire, jeunesse, culture (5 membres) : Christelle SAMSON

Commission Vie associative, patrimoine, tourisme (7 membres) : Murielle LE REST

Commission finances, économie (5 membres) : Murielle LE REST

Commission d'appel d'offres :

Titulaire :	Suppléant
- Jean-Yves LE COZ	- Christelle SAMSON

Centre communal d'action sociale (CCAS) : Jean-Yves LE COZ

Adopté à l'unanimité.

Modification de la désignation des délégués au sein des instances communautaires

Il est proposé au conseil municipal de modifier la désignation des délégués au sein des instances de Quimperlé communauté :

Eau / environnement / énergies / gestion durable des déchets : il sera proposé de désigner Loïc LE LARDIC en remplacement de Stéphane ORIERE.

Culture / culture bretonne : il sera proposé de désigner Catherine GILBERTON en remplacement d'Adeline LOUIS.

Christelle SAMSON rappelle son souhait ainsi que celui des autres membres de la minorité de prendre part aux commissions communautaires.

Le maire rappelle sa volonté de maintenir la décision initiale du conseil municipale à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- Jean-Yves LE COZ émet le souhait que la commission d'appel d'offres puisse se réunir à partir d'un seuil inférieur au seul réglementaire applicable en matière de commande publique.
- Murielle LE REST demande des précisions quant à la nature de la consultation mise en œuvre pour le projet de médiathèque.

Le maire clôture la séance du conseil municipal.

Quart d'heure citoyen

Première intervention : la consultation relative à la médiathèque portera-t-elle seulement sur l'emplacement de la structure ou sur le type de bâtiment ?

Le maire : les 2 points pourront être abordés par les habitants, lesquels seront consultés directement à leur domicile.

Deuxième intervention : le subventionnement du projet de médiathèque à hauteur de 80% est-il toujours d'actualité ?

Le maire : oui mais les dossiers de demande devront être déposés avant fin 2018.

